

NB : Les altitudes topographiques sont à considérer avec une marge de 0.50m

LEGENDE:
représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou lot

surface d'origine au sol [m]
surface de nivellement au sol [m]
type de culture
hauteur des constructions [m]

surface de lot (de l'Etat) [m]
surface constructible brute [m]
type et nombre de logements
nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG
Délimitation du PAP
Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
terrain existant
terrain nivelé

Nombre de niveaux
I, R, S : nombre de niveaux situés
+1,2, R : nombre d'étages en rez-de-chaussée
+1,2, C : nombre d'étages sous combles
+1,2, S : nombre d'étages en sous-sol

Hauteur des constructions
h_{ca} : hauteur à l'arrière de la façade
h_{fa} : hauteur à l'avant de la façade
h_{ca} : hauteur au faite de la toiture

Types, dispositions et nombre des constructions
oc : constructions en ordre continu
oc : constructions en ordre non continu
x : maisons isolées
x : maisons jumelées
x : maisons en bande
x : logements de type individuel
x : logements de type collectif

Types et nombre de logements
x : logements de type individuel
x : logements de type collectif

Formes de culture
tp : culture plate
tp (1/2/3/4) : culture à versant, degré d'inclinaison
orientation du toit

Qualité des immeubles (plan / coupe)
- - - : alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- - - : alignement obligatoire pour prolongement de constructions destinées au séjour prolongé
- - - : limites de surfaces constructibles pour dépendances
- - - : limites de surfaces constructibles pour dépendances
- - - : limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- - - : limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / lots
lot projeté
lot existant
terrains cédés au domaine communal

Degré de mixité des fonctions
pourcentage minimal en surface construite brute à affecter au logement par construction
pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
EVP : espace vert privé
EVP : espace vert public
ADJ : aire de jeux ouverte au public
ADJ : espace extérieur pouvant être souillé
voie de circulation motorisée
espace pouvant être dédié au stationnement
chemin piéton / piste cyclable / sans gêne
voies de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et arbres
arbres à moyenne ou haute tige à planter
arbres à moyenne ou haute tige à conserver
haie projetée
haie à conserver
muret projeté
muret à conserver

Servitudes
servitude de type urbanistique
servitude écologique
servitude de passage
élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
réseaux à ciel ouvert pour eaux pluviales
canalisation pour eaux pluviales
canalisation pour eaux usées
fossez ouverts pour eaux pluviales

Qualité de surfaces
structure pavés
Ordre technique (précision servitude de passage)
Ordre public (précision servitude de passage)

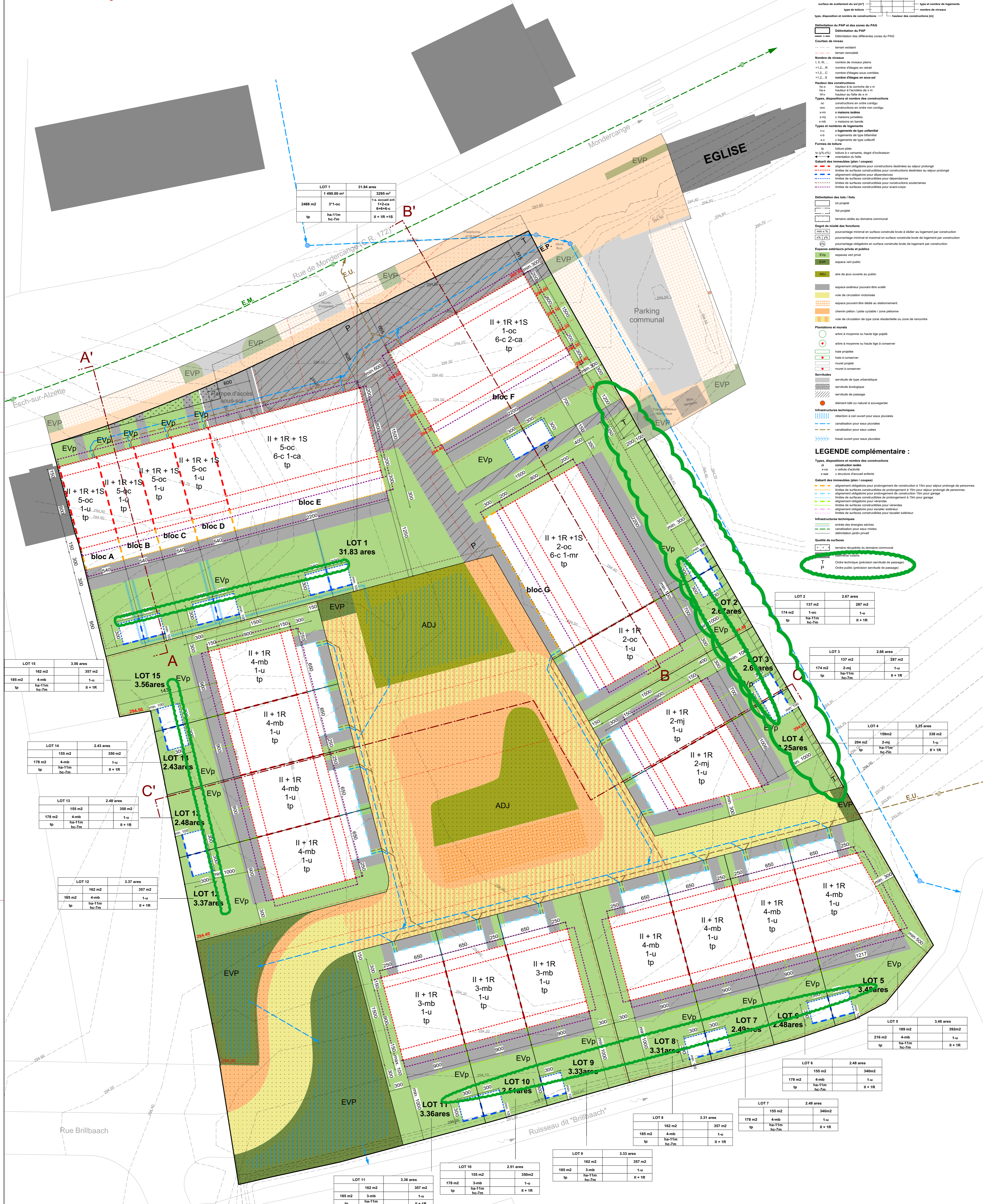
LEGENDE complémentaire :

Types, dispositions et nombre des constructions
ca : construction isolée
ca : construction collective
ca : structure d'accueil enfants

Qualité des immeubles (plan / coupe)
- - - : alignement obligatoire pour prolongement de constructions à 15m pour séjour prolongé de personnes
- - - : alignement obligatoire pour prolongement de constructions à 15m pour séjour prolongé de personnes
- - - : alignement obligatoire pour véhicules
- - - : limites de surfaces constructibles pour vélos
- - - : alignement obligatoire pour reculer extérieur
- - - : limites de surfaces constructibles pour reculer extérieur

Infrastructures techniques
entrée des énergies sèches
canalisation pour eaux résiduaires
orientation jardin privatif

Qualité de surfaces
structure pavés
Ordre technique (précision servitude de passage)
Ordre public (précision servitude de passage)



LOT 15	162 m ²	356 ares	357 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 14	159 m ²	243 ares	359 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 13	155 m ²	248 ares	350 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 12	185 m ²	337 ares	357 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 11	162 m ²	336 ares	357 m ²
tp	3-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 10	155 m ²	251 ares	350 m ²
tp	3-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 9	185 m ²	333 ares	357 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 8	162 m ²	331 ares	357 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 7	178 m ²	249 ares	340 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

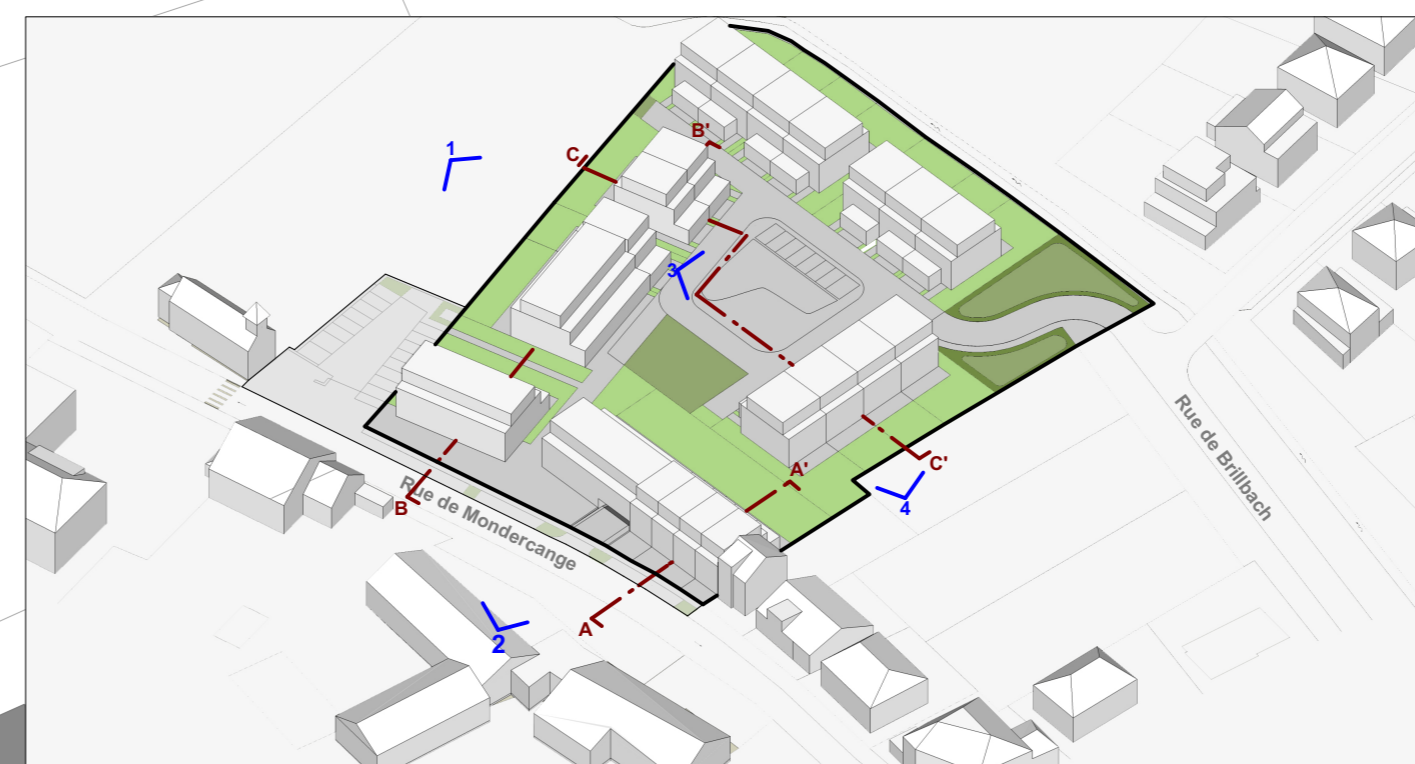
LOT 6	155 m ²	248 ares	340 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 5	189 m ²	348 ares	392 m ²
tp	4-mb	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 3	174 m ²	266 ares	287 m ²
tp	2-mj	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 4	199 m ²	325 ares	338 m ²
tp	2-mj	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	

LOT 2	174 m ²	267 ares	287 m ²
tp	1-oc	1-u	II + 1R
	ha-11m	hc-7m	



9876.00 m²
Surface P.A.P.

2 13/03/23
Ajout servitude technique et changement pour un alignement non obligatoire de la face côté habitation des abris de jardin

1 21/2/17
Suppression et adaptation d'articles (rapport justificatif et partie écrite) selon l'avis de la cellule d'évaluation du 16/01/17

No. Date Revision Notes

Signature client:

Plan d'Aménagement Particulier

PAP
3.700

1222
An der Walerwiss, Eherange, PAMP_2016-13-05

1/250
05/12/2016

G.B. TECHNOSTRUST S.A.
1, bd J.F. Kennedy
L-4170 Esch/Alzette

FPE
JLL

JEAN-LUC LAMBERT
1, rue de la Gare
L-1011 Luxembourg

NB : Le document 3.700 est solidaire du document 3.701